

PAR COURRIEL

Québec, le 7 juin 2018

Mesdames les Directrices générales et
Messieurs les Directeurs généraux des commissions scolaires,

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, poursuit le déploiement du service éducatif de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (TPMD) en autorisant l'ouverture de 111 nouvelles classes pour l'année scolaire 2018-2019, pour atteindre un grand total de 400 classes au Québec.

Vous trouverez ci-joint les informations nécessaires à l'organisation de ce service dans votre commission scolaire :

- Le document *Objectifs, limites, conditions et modalités relatifs à la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé pour l'année 2018-2019*, où le nombre de classes autorisées pour votre commission scolaire est présenté à l'annexe I;
- Les listes des codes postaux correspondant aux unités de peuplement où doivent résider les enfants de votre commission scolaire pour être admissibles à la maternelle 4 ans TPMD.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les éléments qui suivent.

Période de transition

Depuis 2008-2009, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur utilisait les données du recensement canadien de 2006 pour décrire les milieux socio-économiques d'où proviennent les élèves. Les données du recensement canadien de 2016 étant désormais disponibles, l'indice de milieu socio-économique (IMSE) de plusieurs unités de peuplement subira des changements.

Compte tenu de ces nouvelles données et afin de faciliter l'organisation scolaire, **exceptionnellement en 2018-2019, le Ministère permettra d'utiliser les deux bases de données (recensements de 2006 et de 2016) pour le déploiement de la maternelle 4 ans TPMD.** Cette année transitoire vous accordera le temps nécessaire pour évaluer les impacts de ces changements ainsi que les besoins sur votre territoire.

... 2

Formulaire réponse électronique

Afin de transmettre au Ministère les informations relatives aux classes qui seront ouvertes dans votre commission scolaire, qu'elles soient nouvelles ou reconduites, nous vous prions de remplir, d'ici le 30 juin 2018, le formulaire réponse électronique disponible à l'adresse <http://bit.ly/mat4TPMD18-19>.

Incapacité à ouvrir une classe

Une commission scolaire peut se soustraire à son objectif de classes à ouvrir si elle démontre, à la satisfaction du ministre, son incapacité à l'atteindre. Le cas échéant, elle doit remplir la section appropriée du formulaire réponse électronique.

Pour tout renseignement, je vous invite à communiquer avec la Direction de la formation générale des jeunes, à l'adresse DFGJ-mat4tpmd@education.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe à l'éducation préscolaire
et à l'enseignement primaire et secondaire,



Anne-Marie Lepage

p. j. 3

- c. c. Membres du Comité-conseil de la maternelle 4 ans TPMD
M. Steven Colpitts, sous-ministre adjoint aux services aux anglophones, aux autochtones et à la diversité culturelle